

# Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

## Avis de motion

Madame la conseillère Mélanie Vogt donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 610 000\$ pour des travaux d'implantation de conduites d'égouts sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de rue et de voirie dans le nouveau développement résidentiel sur le lot 5 181 231.

Une copie du projet de règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil présents et remise au moins deux jours juridiques avant l'assemblée où ce règlement sera adopté.

Tous les membres du conseil présents lors de l'assemblée à laquelle le règlement doit être adopté déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 31 janvier 2017.

---

*Suzanne Crête, g.m.a.*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

---

### **Certificat de publication :**

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 31 janvier 2017,

---

*Suzanne Crête, g.m.a.*

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*